

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 27 octobre 2022, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique relative à la demande de permis de construire concernant le projet de centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Huchane », sur la commune de Salernes.

Ce projet est porté par la société NEOEN, représentée par Monsieur Xavier BARBARO - 6 rue Ménars - 75002 Paris.

La demande de permis de construire porte sur une emprise 16,2 hectares et concerne les parcelles cadastrales G58 / G70 / G71 / G72 / G87, représentant une surface totale de 71,1043 hectares, située sur la commune de Salernes.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 34 jours de l'enquête publique, du **30 novembre 2022 au 2 janvier 2023** à 17h00, dans les lieux ci-dessous :

Mairie de Salernes
Place Georges Clemenceau - 83690 Salernes du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, fermeture le vendredi à 16h30

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, en mairie de Salernes sise Place Georges Clemenceau - 83690 Salernes, ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire " contact " (thème : enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Monsieur Joël BURRIER, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Mairie de Salernes
mercredi 30 novembre 2022	14h00 - 17h00
vendredi 9 décembre 2022	8h00 - 12h00
mardi 20 décembre 2022	8h00 - 12h00
lundi 2 janvier 2023	14h00 - 17h00

Les informations concernant le projet mis à l'enquête pourront être demandées auprès du responsable du projet, la société NEOEN.

La cheffe de projet est Madame Emmanuelle SOURIOU (emmanuelle.souriou@neoen.com), Les Pléiades 1, Bâtiment F - 860 rue René Descartes 13100 Aix-en-Provence.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la mairie de Salernes, en préfecture du Var (DDTM du Var, service urbanisme et affaires juridiques) et sur le site internet de l'État dans le Var.

L'autorité compétente pour accorder ou refuser le permis de construire concernant le projet de centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Huchane », sur la commune de Salernes, est le préfet du Var, par voie d'arrêté.